

## **Parc du volcan : 10 tyroliennes pour 2 707 838, 84 euros !!!**

### **L'association DOMOUN LA PLAINE n'en démord pas : La mairie du Tampon nous fait des cachotteries depuis 2019 !!!!**

2,71 M€ : voilà le prix à payer pour les tyroliennes qui constitueront l'attraction-phare - payante bien entendu ! - du projet du « Parc du volcan », que le Maire du Tampon et son équipe municipale défendent depuis plus de 20 ans et ce, au mépris de toute préoccupation environnementale ou de préservation de la biodiversité.

**Pendant la concertation préalable de juillet 2019 sur le dossier des tyroliennes**, de nombreuses questions avaient été posées sur le bien-fondé de ce projet et surtout sur l'origine du financement de ces 10 tyroliennes de 950 m et 850 m de long à partir du Piton Dugain – faut-il souligner qu'il s'agit d'un **espace boisé protégé** - ainsi que sur les coûts d'entretien et de fonctionnement de cet équipement. Entre cette première étape et l'enquête publique qui devrait avoir lieu en Juin 2022, **aucune information n'a été fournie** malgré **pourtant** la recommandation suivante du rédacteur du bilan de 2019 : *« Entre la phase de concertation préalable et celle de l'enquête publique, dans un contexte de transparence, il est proposé à la Municipalité de poursuivre l'information du public par le biais de réunions publiques, de communiqués de presse, de la mise à jour régulière du site internet de la ville du Tampon concernant ce projet. »*

Le mot participation et/ou démocratie citoyenne ne faisant pas partie du lexique et des pratiques de TAK, nous avons enfin trouvé des informations par un vote lors du **Conseil municipal du 27 novembre 2021** dernier, et une chose est sûre, la note pour les contribuables du Tampon sera très salée !!! En effet, le marché d'achat des tyroliennes qui avait été passé depuis le 20 novembre 2018 (sans que le public en soit informé et près de deux ans avant l'enquête publique) avait un coût annoncé de **2 166 271,26 euros**. Un avenant à ce marché a donc été adopté lors de cette séance du 27 novembre 2021 avec pour conséquence une croissance exponentielle du coût des travaux qui passe à **2 707 838, 84 euros !!! 25 % d'augmentation pour cette coquetterie du maire, avant même que le premier pigeon de consommateur n'ait pu prendre son envol accroché au filin de la première tyrolienne !**

**Ultime précision : le montant de ce contrat n'étant pas pris en compte par les Fonds européens, les contribuables tamponnais seront les seuls et « heureux » financeurs d'une attraction sans aucun intérêt. En effet, quel intérêt pourrait trouver le pigeon de consommateur à traverser toute l'île pour venir survoler des habitations ? Tout en payant 35 € un amusement d'une minute.**

A ce jour, nous n'avons toujours pas eu d'informations sérieuses sur les coûts d'entretien et de fonctionnement des tyroliennes dont chacun sait que de tels équipements viennent parfois grever lourdement les finances municipales. C'est sans doute le cadet des soucis de la Municipalité du Tampon qui considère que l'argent public ruisselle...sauf peut-être pour les contrats PEC (à 21 heures par semaine !) recrutés récemment pour la lutte contre les espèces invasives.

**Enfin, comment ne pas s'interroger sur le respect des lois et règlements quand la Municipalité passe un marché sur un projet qui n'a pas été soumis aux différentes instances habilitées et notamment l'Autorité environnementale ou sans requérir l'autorisation du propriétaire du Piton Dugain, à savoir le Département. Et avant même le début de l'annonce d'une enquête publique. Quand est-ce que la Chambre Régionale de la Cour des Comptes va-t-elle se pencher sur cette sombre affaire ? A qui profite cet emballement du projet écocide et budgétivore de Parc d'attraction du**

**Volcan, pour que le Maire bypassse littéralement la procédure d'enquête publique ? Quels sont les complices de cette affaire menée à la hussarde ?**

**Systeme TAK ou pas, l'utilité des enquêtes préalables est ici posée quand elle valide un écocide !**

Bureau collégial de « Domoun La Plaine »